

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 2 FÉVRIER 2023

Présents : cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Laurence FINAND-GEORGES**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 26 janvier 2023**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°13

**EXTENSION DES BUREAUX DES SERVICES « DÉCHETS » ET « COMPOSTAGE » -
DEMANDE DE DETR**

Vu la hiérarchisation des projets dans le cadre du CRTE,

Monsieur le Président rappelle que l'avant-projet de l'extension des bureaux situés au 213 Rue Anna Rodier à Ambert, présente un coût total d'aménagement de 178 100€ HT. La DETR est sollicitée pour ce projet à hauteur de 30%.

Le projet consiste en la création de 70 m² de surface de bureaux supplémentaire afin de :

- permettre aux responsables du service, qui partagent actuellement à plusieurs un seul espace ouvert, d'avoir la confidentialité nécessaire à l'exercice de leurs missions.
- permettre aux 4 agents de la cellule « biodéchets » qui se partagent un bureau de 15 m² d'avoir des conditions de travail acceptables.
- de permettre au responsable de la collecte d'avoir un espace personnel pour pouvoir recevoir les agents de collectes,
- permettre le stockage de matériel, les espaces actuels étant surexploités.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	24 600,00 €
Travaux	153 500,00 €
Acquisitions	
Autres (à préciser)	
Total	178 100,00 €

FINANCEMENTS		Montant	Pourcentage
Union européenne	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
DSIL	<input type="checkbox"/> sollicité		
DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	53 430,00 €	30,00 %
	<input type="checkbox"/> attribué		

AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023_02_02_13B-DE

Reçu le 06/02/2023

Conseil régional

	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau, ...)	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Total financements publics		53 430,00 €	30,00 %
Fonds propres		124 670,00 €	70,00 %
Emprunt – Crédit-bail			
Total autofinancement		124 670,00 €	70,00 %
Autres (à préciser)			
Total général		178 100,00 €	100,00 %

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à déposer le dossier de demande de subvention DETR ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le